

Travaux de bâtiment

Peinture de sols

Partie 1 : Cahier des clauses techniques

E : Building works — Paint work for floor — Part 1 : Technical specifications

D : Bauarbeiten — Bodenanstrichfarben — Teil 1 : Technische Vorschriften

Norme française homologuée par décision du Directeur Général de l'afnor le 5 avril 1993 pour prendre effet le 5 mai 1993.

Norme reprenant le DTU 59.3 de septembre 1990 sans modifications. L'annexe 1 est contractuelle (normative). L'annexe 2 est donnée à titre informatif.

correspondance À la date de publication de la présente norme, il n'existe pas de norme ou de projet de norme européenne ou internationale sur le sujet.

analyse La présente norme propose les clauses techniques à insérer dans un marché de travaux de peinture de sols, concernant le choix des produits et les conditions d'exécution, à l'intérieur des bâtiments sur tous supports, et à l'extérieur des bâtiments sur des supports en béton ou métalliques.

descripteurs **Thésaurus International Technique** : contrat, peinture, peinture, sol, bâtiment, subjectile.

modifications

corrections

DTU

document technique unifié

n° 59.3

septembre 1990

(référence AFNOR DTU P 74-203)

peinture de sols

cahier des clauses techniques

établi par
le groupe de coordination
des textes techniques

secrétariat du groupe DTU :
CSTB 4, av. du recteur-poincaré, paris 16

**cahiers du centre scientifique
et technique du bâtiment**
livraison 312 cahier 2439

ce document définit les conditions techniques auxquelles doivent
satisfaire les travaux de peinture de sols

membres de la commission d'étude du DTU 59.3 relatif aux Travaux de peinture de sols

Animateur : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)

Rédacteurs : MM. **ACREMAN** (CSTB) et **FLIPO** (UNPVF)

Membres :

- MM. BALCON**, représentant la Société de Contrôle Technique et d'Expertise de la Construction (SOCOTEC)
BELILOS, représentant le Laboratoire National d'Essais (LNE)
BONHOMME, représentant le Centre Technique National et International des APAVE (CETEN/APAVE)
- Mme CLIQUET**, représentant le Bureau VERITAS
- MM. CLAUZON**, représentant l'Union Nationale de la Maçonnerie (UNM)
CORBEL et **DAUXAIS**, représentant la Société Plasdox
CRESSON, représentant le Centre Expérimental de Recherches et d'Études du Bâtiment et des Travaux publics (CEBTP)
DESLANDRES, représentant la Fédération Nationale du Bâtiment (FNB)
- Mme GABRIEL** et **MM. FALIEU, FLIPO, JONVILLE** et **RIGOLOT**, représentant l'Union Nationale des Peintres-Vitriers de France (UNPVF)
- MM. JARDRY**, représentant l'Union Nationale des Fédérations d'HLM (UNFHLM)
JANMOT, représentant le Bureau de Normalisation des Peintures et Vernis (BNPV)
L'ANTOINE, LEFEBVRE et **TEZENAS du MONTCEL**, représentant la Fédération des Industries des Peintures, Vernis et Couleurs (FIPEC)
LUCAS, représentant l'Office National d'Homologation des Garnitures de Peintures Industrielles (ONHGPI)
MOREAU, représentant l'Association Française de Normalisation (AFNOR)
NOVAK, représentant la Société Sika
- Mme ROUX**, représentant le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA)
- MM. UNGER**, représentant le Centre d'Assistance technique et de Documentation (CATED)
VAUTROT, représentant l'OPAC de la Ville de Paris